

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL DE VUCHERENS



N°110

CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2023

Présidence	CHERPILLOD Sébastien
Heure de début :	20h00
Heure de fin	21h45
Appel nominal	24 membres présents – quorum atteint
Excusés	6
Absents	0
Votations	A main levée
Documents joints à la convocation	PV de la séance du 20 juin 2023 ; Préavis 07/2023, 08/2023, Rapport sur le postulat n°1

ORDRE DU JOUR

1. Accueil – présences	2
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV	2
3. Démissions, assermentations et commissions	2
4. Informations du Bureau du Conseil et courrier	2
5. Informations de la Municipalité	3
6. Préavis 07/2023 – Complément au budget 2023	4
7. Préavis 08/2023 – Arrêté d'imposition pour l'année 2024	6
8. Rapport Postulat n°1 – Local de voirie et déchetterie de Vucherens	7
9. Divers et propositions individuelles	8

1. ACCUEIL – PRESENCES

Le président Sébastien Cherpillod ouvre la séance et salue l'assemblée.

Comme indiqué par écrit, il est possible de demander qu'une version papier des documents de convocation soit envoyée. Faute de demande, la convocation ne sera envoyée que par email. Claude Marzo et Muriel Mivelaz demandent qu'une version papier leur soit envoyée.

Lors de l'appel, on note 24 membres présents et 6 membres excusés, le quorum est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour doit être corrigé car la présence d'un point « fin » n'y a pas sa place. Il est accepté avec la correction susmentionnée à l'unanimité.

Le PV est contrôlé, une faute de frappe est corrigée. Le PV est accepté à l'unanimité avec la correction susmentionnée.

Camille Trolliet propose que le PV soit envoyé en version PDF plutôt que Word. Le Conseil accepte la proposition.

3. DEMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS

Madame Isabelle Morand remplace Patrick Vuagniaux, qui a été élu municipal, elle ne peut pas être assermentée à la présente séance puisqu'elle est excusée. Elle est la dernière des viennent ensuite. Grace à elle le Conseil est complet. Dans l'éventualité où d'autres membres venaient à quitter leur fonction, il n'y aurait pas besoin d'organiser d'urgence une élection puisque le Conseil peut fonctionner valablement jusqu'à 80% de ses effectifs seulement (soit 24 sièges pourvus). Cette possibilité a été confirmée par le préfet.

Frédéric Finocchio remplace Blaise Rion, élu municipal. Il est assermenté par le président devant le Conseil.

Il faut également remplacer les conseillers sortants dans leurs postes au sein des commissions :

Pour la commission sécurité routière, Patrick Vuagniaux est remplacé par Steeve Tavolini.

Pour le SIEMV, Luc-Olivier Bünzli remplace Patrick Vuagniaux.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Le nouveau président a déjà eu du travail depuis sa prise de fonction en début d'été. Il a déjà assermenté deux municipaux et commencé à organiser les élections fédérales.

A ce sujet, le président encourage chacun et chacune à exercer son droit de vote et à encourager ses proches à voter. Ce droit est un privilège.

La secrétaire Noémie Gabriel quittera ses fonctions à la fin de l'année. Toute personne motivée (membre du Conseil ou pas) est encouragée à présenter sa candidature.

Pas de courrier à signaler.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC JEAN-FRANÇOIS PERROUD :

- Pour le bureau communal

Une nouvelle employée au contrôle des habitants a été engagée cet été. Madame Florence Jan exerce ses fonctions depuis trois mois et donne à la Municipalité pleine satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches.

- Pour les bâtiments

La Municipalité désire changer l'affectation de l'ancienne salle de classe afin de créer un local commercial. La décision est en consultation jusqu'en novembre.

A la salle communale, la Municipalité a décidé de faire installer une table à langer dans les WC.

LA MUNICIPALE VALERIE HIRT :

- Pour l'école

La rentrée s'est bien passée. Le nouvel arrêt prévu pour le car postal à la route du Village, sert également pour les bus scolaires.

LE MUNICIPAL PATRICK VUAGNIAUX :

- Pour les pompiers :

Le 2 novembre 2023 à 20h à la caserne d'Oron aura lieu un événement de recrutement. Tout intéressé peut s'y rendre pour obtenir plus de renseignements.

- Pour le cimetière :

Les travaux de désaffectation sont terminés. Il faut encore attendre que l'herbe repousse et le projet sera totalement abouti.

LE MUNICIPAL URBAIN CHERPILLOD :

- Pour l'eau potable :

Les sources d'eau maintiennent un niveau convenable malgré le beau temps. Il y a de l'eau en suffisance pour la consommation des habitants et même pour en vendre quelques m³.

Une fuite s'est déclarée dans les conduites. Cet événement a permis de montrer l'efficacité du nouveau système de contrôle. Ce dernier a immédiatement donné l'alerte ce qui a permis une intervention rapide des employés communaux, avant qu'une trop grande quantité d'eau ait été gaspillée.

Suite à l'assemble des communes au sujet de la nouvelle STEP de Lucens, il a été annoncé que les couts de traitement de l'eau allaient augmenter avec la mise en service de la nouvelle structure.

LE MUNICIPAL BLAISE RION :

- Pour les aînés :

Un repas a été organisé pour nos aînés le 7 octobre 2023. Cinquante personnes se sont inscrites. Un groupe de musique folklorique était présent pour animer le repas. Il semble que les hôtes étaient satisfaits.

- Pour les hôpitaux :

L'OASIS et sa maison de santé à accueillent un nouvel infirmier chef.

Une charte a été créée de manière bottom-up. C'est-à-dire que c'est le personnel qui a été chargé de l'élaboration avant de soumettre le résultat à la direction.

- Pour l'énergie renouvelable :

Le canton met en consultation une modification de la loi sur l'énergie. Les axes principaux sont les suivants :

- Objectif 0 émissions carbone pour 2050
- Assainissement des logements
- Lutte contre le gaspillage énergétique
- Encouragement de l'énergie solaire
- Exemplarité des collectivités publiques.

6. PREAVIS 07/2023 – COMPLEMENT AU BUDGET 2023

COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

La municipale Valérie Hirt précise que le but de ces compléments est la transparence sur l'évolution du budget. Il s'agit surtout de faire un point de situation à la mi-année.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Sergio Silveira donne lecture du rapport de la commission de gestion composée de Sergio Silveira, Carine Guineheux et Gabriel Chauvet. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

DEBATS

Discussions, remarques et questions des conseillères et des conseillers Gallay Daniel, Béda Pierre, Sergio Silveira, Luc-Olivier Bünzli, Claude Marzo, Mivelaz Muriel, Camille Trolliet

Réponses et éclaircissements de la municipale Valérie Hirt et du municipal Urbain Cherpillod ainsi que de la boursière Céline Gentil-Martinez :

- Les compléments au budget permettent à la Municipalité d'être plus transparente en matière de budget et des finances. En principe, il est également possible de prévoir un budget d'emblée plus important avec de plus grosses marges mais ces dernières sont alors plus difficilement justifiables et le Conseil est moins informé sur l'affectation réelle de ces montants. Au contraire, en établissant un complément, la Municipalité peut se baser sur des chiffres plus réalistes et découlant de l'usage réel des ressources. Elle profite par la même occasion de présenter l'état du budget en milieu d'année.

- La Municipalité établit ces compléments au budget depuis 3 ans sur conseil du préfet et du fiduciaire.
- Selon le règlement sur la comptabilité, la Municipalité a l'obligation d'annoncer tous les dépassements du budget. Pour simplifier les démarches, la Municipalité annonce grâce au complément au budget tout dépassement à prévoir.
- Le Conseil peut aussi octroyer à la Municipalité un droit de dépasser le budget, dans une certaine mesure, sans être soumise à l'obligation d'annonce. Le but de ces deux démarches est de laisser un peu de marge à la Municipalité pour qu'elle puisse travailler sereinement et que les dossiers ne soient pas systématiquement mis à l'arrêt en cas de dépenses trop importantes.
- Le complément au budget est une démarche apparemment courante dans beaucoup de communes.
- Au point 350.3185, les honoraires d'études ont augmenté de CHF 6'000.- en lien avec la réaffectation du local. Ce changement d'affectation n'avait pas été prévu lors de l'établissement du budget et la Municipalité préfère profiter de cette opportunité dès que possible au lieu d'attendre l'année 2024. Le but étant de pouvoir établir un bail le plus vite possible.
- Il est proposé que les préavis « compléments au budget » (d'ordinaire présentés en octobre) et les préavis « approbation des comptes » (d'ordinaire présentés en juin) soient dorénavant présentés lors de la même séance. La Municipalité ne semble pas de cet avis, il faut plusieurs semaines pour préparer le complément au budget, si elle devait le présenter au mois de juin, elle se verrait obligée de commencer à l'établir en mars. Cette échéance est bien trop rapide pour être réalisable.

M. Daniel Gallay quitte la séance lorsque le président lui rappelle sèchement que la parole ne se prend que si elle est donnée par le président après avoir été demandée dans les formes.

- Les conseillers semblent ne pas trouver choquant qu'un complément de budget soit demandé après le premier semestre mais le faire plus tôt n'aurait pas de sens.
- Au point 460.35.20.1 : le SIEMV a déjà annoncé des augmentations de tarif, il faudra en prendre compte dans le budget.
- Au point 460.31.85 : Ce sont les honoraires de l'AISTBV (bureau technique) qui augmentent.
- Au point 3.431.45 : Un supplément de 40% est mentionné pour la désaffectation du cimetière. Celle-ci découle d'une part du fait que le dossier ait changé de mains avec le remaniement de la Municipalité et d'autre part que la surface traitée était *in fine* plus importante que prévue.
- Le budget présente souvent des chiffres en augmentation mais les deux dernières années en tous cas la Commune avait fait des bénéfices. La Municipalité ne peut toutefois pas promettre que les résultats seront toujours positifs dans l'avenir. Le complément au budget présente en général des augmentations, cela est dû au fait que le budget initial est conçu avec précaution et au plus juste en fonction des données connues avant le début de l'exercice.
- La répartition des salaires a été modifiée suite au changement de prestataire informatique. Cela est dû d'une part à l'engagement d'une nouvelle employée et d'autre part à la nouvelle technique utilisée. Toutefois, les totaux n'ont pas évolué (déduction faite du nouveau salaire).
- A la page 5, on note un excédent. Celui-ci est déterminé en avance en fonction des données à dispositions au moment de l'élaboration du préavis.

DÉCISION

Le préavis 07/2023 est accepté avec vingt-et-une voix pour et une abstention.

7. PREAVIS 08/2023 – ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

La municipale Valérie Hirt annonce que Municipalité a fait preuve de prudence en maintenant un taux d'imposition élevé et en se réservant le droit de réviser le taux année par année. Puisque le Commune a fait un bénéfice deux années d'affilée, la Municipalité propose de baisser à présent le taux.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Sergio Silveira donne lecture du rapport de la commission de gestion composée de Sergio Silveira, Carine Guineheux et Gabriel Chauvet. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis.

DEBATS

Discussions, remarques et questions de la conseillère et des conseillers Luc-Olivier Bünzli, Claude Marzo, Béda Pierre, Monique Corthay, Sébastien Cherpillod et Steeve Tavolini.

Réponses et éclaircissements du municipal Urbain Cherpillod et de la municipale Valérie Hirt :

- Le préavis 02/2023 sur la réfection des routes présentait des projets de travaux importants se chiffrant en millions. Aussi se pose la question de l'opportunité de baisser le taux d'imposition alors même que d'importants coûts sont à prévoir. Toutefois, ces travaux ne commenceront pas avant l'année 2024. De plus, la Municipalité a été très prudente en maintenant le taux plus élevé plusieurs années d'affilée, elle ne trouve pas judicieux de continuer ainsi tant que des charges supplémentaires ne sont pas subies.
- Un point d'impôt correspond à environ CHF 18'000.- pour la Commune de Vucherens.
- Il est rappelé que si des charges supplémentaires importantes ne sont pas encore subies, il est notoire que le projet "route du Village 2" est toujours en suspens et que son développement induira probablement des charges supplémentaires.
- La Municipalité rappelle qu'elle n'a pour le moment aucun projet de dépense en rapport avec la maison "route du Village 2". Toutefois, il a été souvent annoncé que ce bâtiment était nécessaire à la création urgente d'un nouveau local de voirie. Cet aménagement implique forcément une charge supplémentaire.
- La Municipalité annonce qu'il n'est pas certain que le local de voirie soit installé dans ce bâtiment. Elle reconnaît que certaines ressources devront encore être affectées à celle-ci mais il ne s'agira peut-être pas de chiffres aussi importants que ceux annoncés lors de précédents préavis.
- Le président rappelle que l'objet du postulat qui sera débattu au point suivant, n'est pas le contenu du projet de ce bâtiment communal.
- Une baisse d'impôts est en principe une nouvelle réjouissante pour la population.

DECISION

Le préavis 08/2023 est accepté avec dix-huit voix pour et quatre abstentions.

8. RAPPORT POSTULAT N°1 – LOCAL DE VOIRIE ET DECHETTERIE DE VUCHERENS

MOT DU PRESIDENT

Le présent postulat est le premier présenté devant le Conseil de Vucherens, raison pour laquelle la procédure n'est pas très familière aux membres. Le président rappelle donc les formes à observer pour l'élaboration d'un tel acte. La procédure est détaillée sur le site internet de l'état de Vaud : www.vd.ch sur la page dédiée à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Un vice de forme grave devrait mener au rejet du postulat, sans examen sur le fond.

Le but des débats de la présente séance est de déterminer si la Municipalité a répondu à la question posée par le postulat de manière complète. Il ne sera en revanche pas discuté des possibilités d'utiliser la maison Lorini.

COMMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE

Le municipal Jean-François Perroud ne souhaite pas faire de commentaire, il estime que le rapport est exhaustif.

RAPPORT DE LA COMMISSION

Carine Guineheux donne lecture du rapport de la commission composée de Sergio Silveira, Carine Guineheux et Gabriel Chauvet. La commission recommande d'accepter le préavis.

DEBATS

Discussions, remarques et questions de la conseillère et des conseillers Steeve Tavolini, Sébastien Cherpillod, Claude Marzo et Catherine Winkler.

Réponses et éclaircissements du municipal Jean-François Perroud et Urbain Cherpillod

- Une des propositions étudiées par la Municipalité était de vendre le bâtiment mais il s'agit uniquement d'une réflexion. Aucune décision n'a été prise.
- Pour tout gros investissement ou en cas de vente, la Municipalité devra d'abord demander l'avis du Conseil.
- Le rapport de la Municipalité indique que l'aménagement d'une déchetterie si proche de la route cantonale serait dangereux. Certains conseillers pensent qu'au contraire, cette nouvelle installation aurait pour effet de faire ralentir le trafic. Il semble toutefois que trop d'utilisateurs se rendent en voiture à la déchetterie pour que le trafic reste fluide autour du bâtiment.
- La Municipalité a laissé le projet "maison Lorini" de côté pour le moment et n'a pas de planning ni de projet en vue à son sujet. Elle promet toutefois ne pas avoir complètement abandonné le dossier.
- Certains membres du Conseil se disent assez déçus, lors de l'achat du bâtiment, ils avaient été séduits par l'idée qu'une boulangerie viendrait apporter un peu de vie dans le village et c'est la raison qui les avait poussés à accepter l'achat. Ils ont l'impression que la Municipalité a par la suite proposé des projets démesurés avec des coûts faramineux avant de laisser complètement tomber le projet.

DECISION

Le rapport sur le postulat est accepté dix-sept voix pour et cinq voix contre.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Intervention des Conseillers et Conseillères Pierre Béda, Monique Corthay, Sébastien Cherpillod, Luc-Olivier Bünzli, Muriel Mivelaz, David Perroset, Claude Marzo Catherine Winkler, Steeve Tavolini et Sergio Silveira.

De la municipale Valérie Hirt et des municipaux Jean-François Perroud et Urbain Cherpillod.

- Les bus scolaires qui font halte au nouvel arrêt de la Route du Village s'arrêtent systématiquement au milieu de la route (et non sur l'espace qui est dédié à l'arrêt) pour décharger les enfants. Cette situation est très dangereuse. La Municipalité fera remonter cette information à l'ASIJ.
- Avec la mise en consultation de la nouvelle loi sur l'énergie, le canton annonce qu'il veut investir dans l'énergie solaire. Pour les bâtiments de la Commune, il y a déjà trois panneaux au collège. Le local pompier serait bien exposé pour la pose de panneaux. Le délai d'attente pour la commande de panneaux solaires est d'au moins une année, en conséquence, si la Commune désire utiliser cette ressource prochainement, il faut que des projets soient rapidement présentés. La Municipalité n'y a pas encore réfléchi mais se déclare prête à y réfléchir, surtout en cas de travaux de rénovation pour ses bâtiments.
- La Municipalité avait présenté un préavis pour l'aménagement des routes et un meilleur système d'écoulement des eaux de pluie. Quelques petites buttes ont été posées le long de certains tronçons de route afin d'endiguer l'eau. Le reste des travaux se fera en même temps que les projets d'aménagement souterrains et de rénovation du revêtement routier.
- Par suite des enfumages des canalisations, plusieurs propriétaires ont reçu des ordres de mise en conformité. Ces ordres n'ont pas tous été reçus en même temps ce qui a empêché les riverains de s'organiser pour faire venir une seule fois l'entreprise de construction pour la même canalisation. La Municipalité explique que ces courriers n'ont pas pu tous être envoyés en même temps car chaque cas est particulier et nécessite un examen ainsi qu'une décision individuelle. Peut-être que si les décisions individuelles étaient prises de manière plus automatisées, les propriétaires auraient pu être tous ensemble informés.
- Au sujet des nouvelles têtes lumineuses installées le long de la route Carrouge-Moudon, leur capacité à éclairer avec une intensité réduite en l'absence de trafic est très peu remarquée par les riverains. La Municipalité ne le savait pas. Elle rappelle que dès qu'une voiture s'approche les lampadaires sont à nouveau supposés éclairer à 100% et que le tronçon concerné est très fréquenté.
Ces têtes lumineuses avaient été installées dans le but d'économiser de l'énergie. Toutefois, cette économie doit provenir surtout du système LED et moins de la variation de luminosité.
- Des activités anormales ont été remarquées dans la zone de l'ancien karting. La Municipalité va se renseigner.
- La Municipalité n'a encore pas trouvé de commerçant intéressé à louer un local dans l'ancien collège. Il faut attendre de savoir quel type de commerce sera hébergé avant de se lancer dans des travaux d'aménagement.

Le président Sébastien Cherpillod remercie Luc-Olivier Bünzli pour les 6 ans qu'il a passé au poste de président du Conseil. Une petite attention lui est offerte.

La séance est levée à 21h45.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Cherpillod', with a stylized flourish at the end.

Sébastien Cherpillod
Président du Conseil

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Noémie Gabriel', with a large initial 'N' and a long horizontal stroke.

Noémie Gabriel
Secrétaire